



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
8 octobre 2003
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 1er octobre 2003, à 10 heures

Président : M. Chowdhury (Bangladesh)

Sommaire

Élection du Bureau

Déclaration du Président

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-53731 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Élection du Bureau

1. *Par acclamation, Mme Cronenberg-Mossberg (Suède), M. Raubenheimer (Afrique du Sud) et Mme Zubčević (Croatie) sont élus vice-présidents et M. Briz Gutierrez est élu rapporteur.*

Déclaration du Président

2. **Le Président** déclare que les séances débuteront à 10 heures et 15 heures précises. Si un intervenant est absent, sa délégation sera automatiquement placée en dernière position sur la liste des orateurs.

3. Au cours de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, la Commission n'a utilisé que 68 % des ressources en services de conférence qui lui avaient été allouées et a perdu 21,4 heures en raison d'ouvertures tardives ou de levées prématurées de séances. Il est à espérer que la Commission sera en mesure de réaliser des meilleurs chiffres à la session en cours.

4. Le Président propose que les interventions soient limitées à 10 minutes pour le débat général et à 7 minutes pour les déclarations faites au titre des différents points de l'ordre du jour. Les exposés de membres du Secrétariat et de représentants d'organismes, de fonds ou de programmes seraient aussi limités à 10 minutes et devraient présenter les grandes lignes et les priorités; ils devraient aussi, si possible, être distribués à l'avance.

5. L'ordre du jour de la Commission est structuré en groupes de questions, conformément aux résolutions 52/12 B, 50/227 et 48/162. Le programme de travail proposé tient compte de la disponibilité des rapports et, dans toute la mesure possible, de la présence de représentants de haut rang du Secrétariat et des organismes, fonds et programmes.

6. Comme demandé dans la résolution 50/227, les résolutions seront plus courtes et, pour les questions à caractère procédural, on aura recours à des décisions plutôt qu'à des résolutions. Les délais impartis pour la présentation des projets seront strictement respectés et ne pourront être prorogés que dans des circonstances exceptionnelles.

7. S'inspirant de la pratique suivie avec succès au cours des années précédentes, le Président compte

organiser des réunions d'information avec de hauts responsables du Secrétariat, des tables rondes sur différents points de l'ordre du jour et des discours d'orientation.

8. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Commission accepte les dispositions qu'il vient d'exposer.

9. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation des travaux (A/58/250; A/C.2/58/L.1)

10. **Le Président** appelle l'attention sur le document A/C.2/58/L.1 et sur les décisions que l'Assemblée générale a prises sur la base des recommandations figurant dans le premier rapport du Bureau (A/58/250) relatives à l'organisation des travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions. La date visée en ce qui concerne l'achèvement des travaux de la Commission est fixée au vendredi 5 décembre 2003.

11. **M. Seth** (Secrétaire de la Commission) appelle l'attention sur les modifications suivantes apportées au programme de travail. Le Bureau a recommandé que le débat général s'ouvre à 15 heures, au lieu de 10 heures, le 6 octobre 2003, que les points subsidiaires b) à f) du point 91 soient examinés l'après-midi du 22 octobre et en matinée les 23 et 24 octobre et que le point 98 soit examiné au cours des deux séances du 9 octobre.

12. **Mme Tamlyn** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation aurait préféré que l'on conserve le programme de travail initial proposé par le Secrétariat. En particulier, il aurait fallu tenir compte des dates du dialogue de haut niveau sur l'application des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement qui doit se tenir dans le cadre de l'Assemblée générale les 29 et 30 octobre 2003. Le déplacement proposé du débat sur les points 91 et 98 va à l'encontre de l'objectif général qui est d'améliorer l'efficacité de la Commission. Enfin, il y a lieu de se demander comment le Président envisage de créer le groupe de travail qui aura à examiner le programme de travail indicatif de la Commission figurant en annexe à la résolution 57/270 de l'Assemblée générale relative à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social.

13. **M. Benmellouk** (Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se dit en accord avec les

modifications proposées au programme de travail de la Commission et disposé à faire preuve de souplesse en ce qui concerne le débat général. Il appelle l'attention sur la liste provisoire des manifestations spéciales de la Deuxième Commission et relève avec préoccupation qu'elles doivent apparemment se tenir pendant des heures anormalement allouées aux séances, si bien que trois séances seulement, au lieu des six habituelles, seraient consacrées à l'examen des questions de politique macroéconomique. L'intervenant aurait préféré que ces manifestations aient lieu pendant la pause déjeuner, comme c'était le cas auparavant.

14. **M. Iwai** (Japon) partagent les préoccupations exprimées par la représentante des États-Unis d'Amérique et estime que le programme de travail proposé initialement par le Secrétariat aurait mieux permis de centrer le débat sur les questions macroéconomiques dans le cadre du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, mais il demeure disposé à accepter les modifications proposées.

15. **M. Bernardini** (Italie), parlant au nom de l'Union européenne, dit que les modifications proposées au programme de travail représentent une amélioration. Les manifestations spéciales prévues enrichiront certainement les travaux de la Commission mais elles ne doivent pas être organisées pendant la pause déjeuner; il est peut-être plus intéressant d'organiser le débat sur la réforme du commerce avant, plutôt qu'après, le dialogue de haut niveau. Enfin, se référant aux paragraphes 60 et 61 de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, qui contiennent des propositions tendant à améliorer la coordination des ordres du jour des deuxième et troisième commissions, il se félicite du projet de réunion conjointe des bureaux de ces deux organes.

16. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation est disposée à approuver les modifications proposées au programme de travail. Cela étant, le fait qu'il y aura des chevauchements entre des discussions essentielles dans le cadre de la Commission et des séances plénières de l'Assemblée générale posera des problèmes à certaines délégations.

17. **Le Président** dit que le Secrétariat a fait tout son possible pour éviter les chevauchements avec les travaux de l'Assemblée générale. Répondant à la représentante des États-Unis d'Amérique, il indique

que certaines des modifications proposées ont déjà pour objet d'apaiser les préoccupations de cette délégation. Il envisage en outre d'examiner la question de la composition du futur groupe de travail le plus rapidement possible, d'abord individuellement avec les différentes délégations puis dans un cadre plus vaste.

18. **M. Benmellouk** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, convient que les manifestations spéciales doivent être organisées de manière à coïncider avec l'examen par la Commission du point correspondant de l'ordre du jour, la table ronde sur le microcrédit et la pauvreté, par exemple, coïncidant avec l'examen du point 98, mais elles ne doivent pas remplacer l'examen des points eux-mêmes.

19. **Le Président** dit que le Secrétariat a établi une liste impressionnante de décideurs, d'universitaires et de représentants de la société civile invités en tant qu'intervenants aux tables rondes, si bien que les manifestations spéciales constitueront un apport important aux travaux de la Commission.

20. **M. Gupta** (Canada) se dit préoccupé, à l'instar des délégations du Japon et des États-Unis d'Amérique, par le risque de conflit entre le programme de travail de la Commission et le dialogue de haut niveau sur la mise en oeuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement comment. La liste provisoire des manifestations spéciales est certes impressionnante mais l'on ne peut que regretter qu'aucune table ronde n'ait été prévue sur des questions telles que la science et la technologie ou l'environnement. Enfin, la délégation canadienne approuve le projet de réunion conjointe des bureaux des deuxième et troisième commissions et attend avec intérêt la création du nouveau groupe de travail.

21. **Mme Tamlyn** (États-Unis d'Amérique), réitérant toute l'importance que sa délégation attache à la création du nouveau groupe de travail, demande au Président dans quel délai il envisage de s'entretenir avec les différentes délégations pour examiner cette question et quand le groupe de travail commencera à se réunir.

22. **Le Président** indique qu'il donnera ces renseignements à une date ultérieure.

23. **M. Benmellouk** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, demande pourquoi la Deuxième Commission est censée faire au

Président de la Cinquième Commission des recommandations sur les rapports présentés à l'Assemblée générale dans le cadre du point 91 de l'ordre du jour (« Questions de politique macroéconomique »); la Commission n'a jamais procédé ainsi dans le passé.

24. **M. Seth** (Secrétaire de la Commission) explique que, conformément à la résolution 57/282 de l'Assemblée générale, les recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16) seront désormais examinées directement par les commissions techniques concernées; le président de chaque commission doit ensuite transmettre les recommandations issues de cet examen au Président de la Cinquième Commission. Les passages pertinents du rapport sont les paragraphes 473 à 488 et 542 à 551.

25. **Le Président** dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Commission souhaite approuver le programme de travail figurant dans le document A/58/L.1 tel qu'il a été modifié oralement.

26. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 10 h 55.